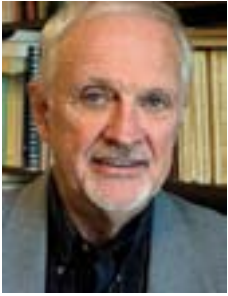


Histoire



MICHEL GIROUX

Jacques ROUILLARD

L'auteur a rédigé plusieurs ouvrages et articles sur le syndicalisme québécois. Il a publié des volumes de synthèse, dont *Le Syndicalisme québécois. Deux siècles d'histoire* (2004) et *L'expérience syndicale au Québec. Ses rapports avec l'État, la nation et l'opinion publique* (2008).

AUX ORIGINES DE LA CSN (1912-1940)

UN SYNDICALISME PAS SI COMPLAISANT

Jusqu'en 1960, la CSN portait le nom de Confédération des travailleurs catholiques du Canada (CTCC). Formée en 1921, elle regroupe les syndicats catholiques implantés un peu partout au Québec depuis 1912. Leur fondation sous l'influence du clergé catholique a pour but de faire échec à l'expansion des unions internationales venues des États-Unis et affiliées à l'American Federation of Labor. On leur reproche d'inciter à la lutte de classes et de diffuser des idées socialistes et anticléricales. Les syndicats catholiques veulent réunir les travailleurs de foi catholique dans des organisations qui s'inspirent de la doctrine sociale de l'Église catholique. Leur conception de l'action syndicale mise sur l'esprit de justice des employeurs et la bonne entente pour parvenir à améliorer le sort des travailleurs.

En 1911, les syndicats internationaux sont déjà bien implantés dans la région de Montréal avec des effectifs d'environ 20 000 membres, aux deux tiers francophones. C'est lorsqu'ils s'efforcent de gagner les villes de province que les autorités religieuses s'émeuvent et qu'elles commencent à mettre sur pied des syndicats catholiques.

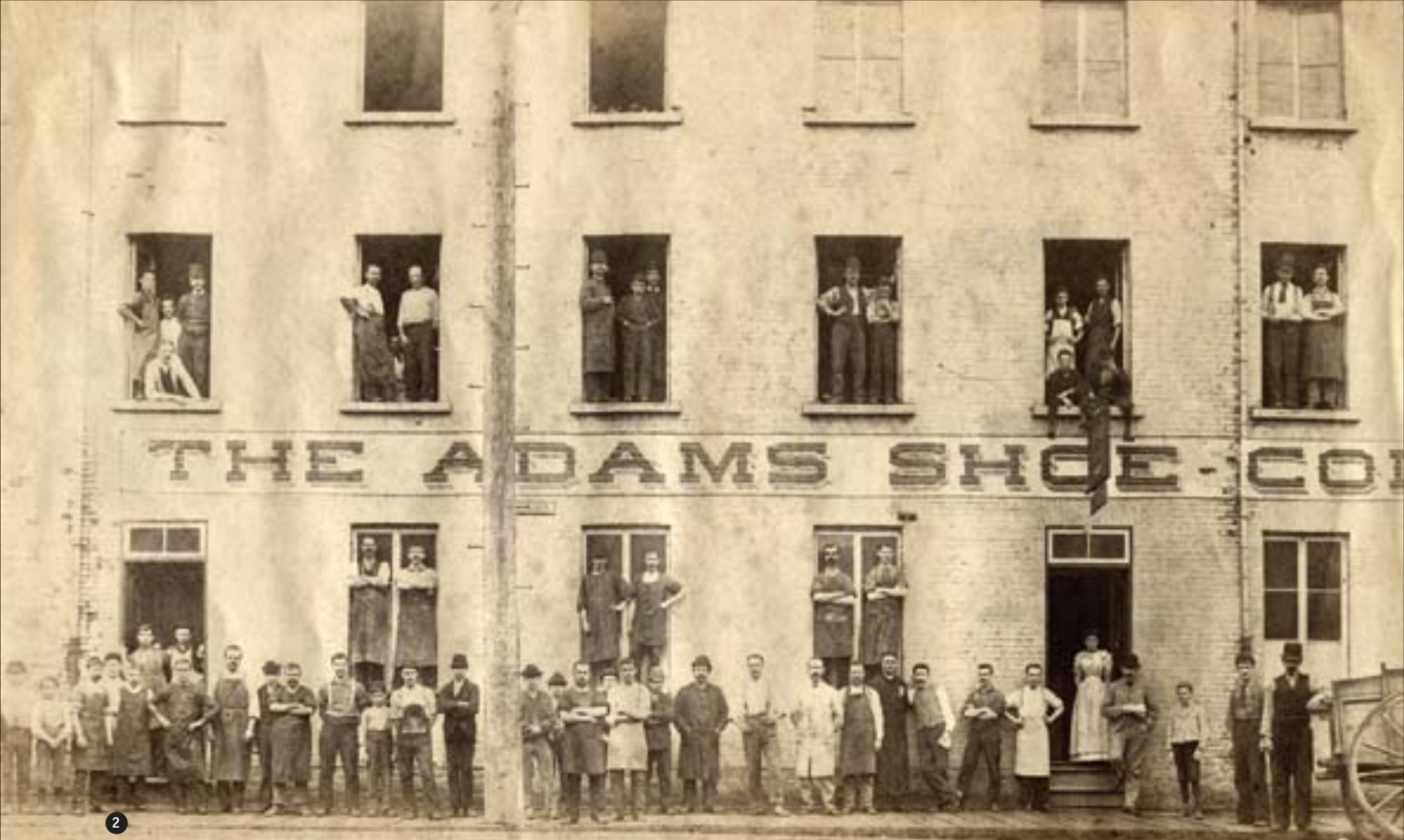
C'est le cas à Chicoutimi en 1912, à Trois-Rivières en 1913 et à Thetford Mines en 1915. Dans la ville de Québec existent déjà des syndicats vigoureux depuis le début du siècle, notamment dans l'industrie de la chaussure, qui refusent toute affiliation à des syndicats internationaux, non pas sous l'influence cléricale, mais par patriotisme, car ils jugent que les travailleurs canadiens doivent pouvoir animer eux-mêmes leurs syndicats. Pendant la Première Guerre, ils se laissent cependant convaincre d'accepter des aumôniers et de se transformer en syndicats catholiques. C'est ainsi qu'en ce début du XX^e siècle se dessine la géographie du syndicalisme au Québec : les syndicats internationaux sont solidement implantés à Montréal, alors que les syndicats catholiques prennent racine à Québec et en région.

Le modèle de relations de travail proposé par les premiers syndicats catholiques, avant et pendant la Première Guerre, s'avère vite utopique lorsque confronté aux réalités du monde du travail. Leurs effectifs stagnent ou régressent, si bien qu'on doit relancer le mouvement sur de nouvelles bases au début des années 1920. La plupart des syndi-

cats catholiques placent alors la défense des intérêts professionnels des travailleurs au premier rang de leurs objectifs. C'est pourquoi ils adoptent les pratiques éprouvées des unions internationales : organisation sur la base du métier, négociation de conventions collectives, obtention de l'atelier fermé, arrêts de travail, étiquette syndicale, fonds de grève chez certains syndicats, etc.

Contrairement à ce qu'on a pu écrire, les syndicats catholiques n'écartent pas le recours à la grève : ils sont responsables de plus d'une cinquantaine de débrayages dans les années 1920 et 1930. Ils sont même à l'origine des plus importantes grèves à survenir au Québec pendant ces années : 3000 travailleurs touchés pendant quatre mois dans l'industrie de la chaussure à Québec en mai 1926, 9000 ouvriers et ouvrières dans huit usines de la Dominion Textile pendant un mois en août 1937, 1200 ouvriers chez Marine Industries de Sorel pendant deux mois en août 1937. Toujours dans le but de renforcer leur capacité de négocier de bonnes conventions collectives, la CTCC forme des fédérations de métiers dans les industries du papier en 1923, du bâtiment en 1924, de





2

PHILIPPE GINGRAS / SOURCE : BANO

l'imprimerie en 1925, du textile en 1926, de la chaussure en 1931, etc. En 1940, on compte onze fédérations avec des effectifs totaux s'élevant à 46 000 membres. C'est le tiers des effectifs syndicaux totaux au Québec, un pourcentage que la CTCC-CSN ne dépassera pas jusqu'à nos jours.

Les syndicats catholiques se dotent également comme les syndicats internationaux de conseils centraux dans les villes pour acheminer des revendications auprès des conseils municipaux et aider à la syndicalisation des travailleurs. Le premier conseil est formé à Québec en 1918, puis à Hull en 1919, à Montréal et à Granby en 1920, à Lachine en 1922, etc. On en compte 13 en 1940. La centrale est soucieuse également de présenter chaque année ses doléances aux gouvernements d'Ottawa et de Québec afin qu'ils légifèrent pour assurer la protection des travailleurs. Dans les années 1920 et 1930, elle revendique notamment de fixer un salaire minimum,

d'améliorer la loi des accidents de travail et d'instituer les bases d'un filet de sécurité sociale avec les pensions de vieillesse, les allocations familiales et l'assurance-chômage. En revanche, ses origines religieuses la rendent réfractaire à deux mesures activement mises en avant par les syndicats internationaux : la fréquentation scolaire obligatoire et la nationalisation des entreprises de services publics (chemins de fer, tramways, distribution du gaz et de l'électricité, etc.).

Au début des années 1930, la CTCC réclame une loi qui permet au gouvernement d'étendre par décret à tout un secteur industriel, dans un territoire déterminé, les termes d'une convention collective conclue par un syndicat. Elle y voit un moyen d'enrayer la détérioration des conditions de travail pendant la crise économique et de favoriser la syndicalisation des travailleurs. Adoptée par le gouvernement en 1934, cette loi donne un coup de pouce substantiel à l'organisation des travailleurs dont elle tire particulièrement profit, notamment dans l'industrie de la construction. C'est la première loi adoptée au Canada pour favoriser la syndicalisation, adoptée avant les lois de protection syndicale inspirées du *Wagner Act* états-unien. Les principes de cette dernière loi sont repris dans les provinces canadiennes et par le gouvernement fédéral à partir de 1937 (le Québec fait de même en 1944). Sous le nom de Loi sur les décrets de convention collective, la

1. La CTCC tient son 13^e Congrès à Trois-Rivières en juillet 1934. Il est présidé par Osias Filion, aussi président de la Fédération du bâtiment. Dans la première rangée, on aperçoit Maurice Duplessis, alors chef de l'opposition officielle.
2. La manufacture de chaussures de C. E. McKeen, The Adams Shoe Company, située dans le quartier Saint-Roch, à Québec, en 1894.

loi de 1934 régit toujours les conditions de travail d'environ 75 000 salariés au Québec.

Ainsi, une meilleure connaissance de l'histoire de la CTCC permet de corriger l'image de complaisance envers les employeurs auxquels les syndicats catholiques sont souvent associés avant les années 1950. Comme on l'a vu, ils se soucient de négocier des conventions collectives avantageuses pour leurs membres, qui ne répugnent pas à l'occasion de recourir à la grève. S'il en avait été autrement, ils n'auraient pu se développer et auraient perdu leurs membres au profit des syndicats internationaux. Ainsi, dès les années 1920, les pratiques des syndicats catholiques se distinguent des principes à l'origine de leur fondation. L'écart va s'élargir dans les années 1950, affirmant leur militantisme, s'élevant contre le gouvernement Duplessis et s'éloignant de la doctrine sociale de l'Église. Le tout culmine en 1960 avec l'adoption d'un nouveau nom, la Confédération des syndicats nationaux (CSN). ■



ANTONIO HERÓDIX / SOURCE : ARCHIVES DE LA CSN